Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260320-2026_029-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-029

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de convocation

16/03/2026

Date d'affichage

20/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 16 mars 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, BROUARD Aurore, Agnès CEYLERETTE, Jocelyne DARTHY, Hélène PLESSE, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, Maryse THEBAULT, messieurs Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Gilles CARFANTAN, Mathias DELHOMME, Éric DURAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER, Sébastien REBOURS.

Étaient représentés : Anne-Cécile ONFRAY par Hélène BILY-LE GUYADER, Jean-Charles LE BRETON par Anthony GUEHENNEUC

Était absent excusé non représenté : néant

Était absent : néant

A été nommée secrétaire de séance : Aurore BROUARD

DÉLIBÉRATION N°2026-029

EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

VOTE DES INDEMNITES MENSUELLES DES ELUS

MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES AJDOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123 20 à L 2123 24 1,

Vu la délibération n°2026-028 du 20 mars 2026 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE que :

Article 1 : La commune de Matignon bénéficiant de la faculté de majoration prévue par le code général des collectivités territoriales (qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales de ceux-ci en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260320-2026_029-DE

conseillers départementaux, des conseillers municipaux, et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral), les indemnités de fonction :

- du maire,
- des adjoints,
- des conseillers municipaux délégués,

sont majorées de 15 % dans la limite des plafonds réglementaires.

Article 2 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026,

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Matignon, le 10 mars 2026

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)

Le Maire, Jean-René CARFANTAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260320-2026_029-DE

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES – annexé à la délibération

Article L.2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales

Population totale prise en compte : 1771

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Indemnité maximale du maire + Indemnités maximales des adjoints (nombre théorique)
55,70 % de l'indice brut 1027 + 5 x 21,38 % de l'indice brut 1027 = 162,60 % de l'indice brut 1027

II - INDEMNITÉS ALLOUÉES

Bénéficiaires	Nom-prénom	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration	Total du taux pour indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	A titre indicatif montant de l'indemnité brut mensuel en euros
Maire	CARFANTAN Jean-René	55,70 %	15%	64,06 %	2.632,99 €
1er adjoint	DELHOMME Mathias	23,80 %	15%	27,37 %	1.125,05 €
2ème adjointe	DARTY Jocelyne	23,80 %	15%	27,37 %	1.125,05 €
Conseiller délégué	CARFANTAN Gilles	15,87 %	15%	18,25 %	750,19 €
Conseiller délégué	REBOURS Sébastien	15,87 %	15%	18,25 %	750,19 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260320-2026_029-DE